

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE

Les documents à fournir pour la location sont les suivants :

***Concernant le contrat de location :**

- Contrat de bail location meublée loi Alur individuel
- garantie à remplir par le second parent (pour les enfants de divorcés)
- Notice d'information du locataire
- consignes qui figureront en annexe du bail
- Etat des lieux d'entrée et de sortie (à remplir au moment de l'état des lieux)
- Liste des meubles, du petit et gros électroménager, de la vaisselle, des éléments de cuisine, des couchages, des lampes, des bureaux, etc. par pièce (à remplir ou compléter au moment de l'état des lieux)
- Liste des meubles par décret

*** Pour les paiements des loyers :**

- RIB
- quittances de loyers (carnet à souche)

***Attestation de propriété**

- Attestation d'assurance propriétaire bailleur
- copie des charges générales de copropriété

***Diagnostics :**

- Attestation de surface Carrez
- DPE
- Risques naturels et technologiques
- amiante
- Electricité
- Gaz

***Réparations rôle de chacun des parties**

- réparations à la charge du locataire
- réparations à la charge du propriétaire
- liste des réparations locatives par décret

***Assurances locataires**

- divers informations sur les assurances du logement

***Informations diverses**

- ce qui vous restera à payer en dehors des charges courantes
- notice loue appartement meublé à Villejean
- informations sur le tri sélectif
- Règlement de copropriété à signer en 2 exemplaires (pour les occupantes du 15 résidence St Jean-Baptiste de la Salle uniquement).

Date et signature locataire